

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 215

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 7 H

À la fin de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« L. 111-3 et L. 111-4 »

les mots :

« L. 111-4 et L. 111-5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.